

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc. | Numéro de permis 2014736 | Date d'inspection Le 10 décembre 2024 | |
| Nom de l'établissement Garderie du Domaine Inc. | | Numéro de téléphone (506) 735-1619 | |
| Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers d'incident, des espaces de rangement, des effets personnels, des médicaments (fiches d'administration) et de la santé. Observation de la sieste et de la collation (carré au yogourt).

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 10 décembre 2024

Date

original signé par
Isabelle Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 décembre 2024

Date